

	<p style="text-align: center;">DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ATLANTIQUES</p>	<p style="text-align: center;">Commission départementale statuts et règlements</p> <p style="text-align: center;">PROCES VERBAL Réunion du 05/09/2019</p>	<p style="text-align: center;">1/2</p>
---	--	---	--

Pour la commission départementale des statuts et règlements :

Présents :

Alain JOURDA (Président) – Simone MIRANDE – Jacques CROS - Michel CAZAUX LEROUX - Henri IBARROLA

Absent excusé : Philippe PARTIE

Début de la séance : 10 heures 00

❶ - Règlement disciplinaire : Insérer le barème discipline par la Ligue. Barème discipline aggravé voté en AG du 02/02/2019.

❷ Mettre sur site le règlement de la CDA approuvé en Comité de Direction.

❸ **Règlement coupes jeunes :**

Modifier l'article 2 de façon à lire : « est éliminée des premier et deuxième tours de la Coupe des Pyrénées pour les catégories U17 et U15 ».

Toujours en article 2 : proposition de texte « les équipes désignées pour l'accession en championnat régional à l'issue de la première phase du niveau excellence et encore qualifiées en coupe de l'encouragement ne pourront plus y participer compte tenu que celle-ci est réservée aux équipes évoluant dans un championnat départemental. »

❹ **règlement foot à 7**

Modification de l'article 3 : Rubrique engagements : **supprimer** sauf dérogation, les clubs ne peuvent engager qu'une seule équipe dans la catégorie séniors :

Nouvelle proposition : pour les catégories seniors et vétérans, aucune restriction n'est faite pour l'inscription de plus d'une équipe.

❺ **Règlements foot loisirs**

_Remplacer le règlement foot loisirs par le règlement foot à 7 en incluant les lois du jeu du foot à 7

❻ **Règlements sportifs seniors**

Modification de l'article 6 : horaires des matchs :

Une proposition sera faite aux clubs lors de l'AG, pour les rencontres dont les clubs bénéficient d'un éclairage homologué de manière à jouer automatiquement le samedi

❼ **Règlement entente jeunes**

Paragraphe condition d'accord : **changer** « doit intervenir avant le 31 août » **par** : avant la date fixée par les engagements.

- 8 Passer arbitrage par un mineur en 2019/2020
- 9 Créer sur le site en 2019/2020 une catégorie féminines : y insérer tout ce qui concerne cette compétition, coupe etc...
- 10 challenge Fair-play : soumettre à la prochaine AG le devenir de ce challenge
- 11 Voir avec le Président pour la mise en page du règlement financier et intérieur du district des P.A.
- 12 Prendre contact avec les présidents des commissions foot animation et terrains et équipements pour revoir le règlement

La réunion se termine à 12H

Le Président de la commission
Alain JOURDA